

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Montbéliard

Arrondissement de Montbéliard

**COMMUNE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD
(25170)**

| Nombre de membres |
|------------------------------|
| en exercice : 11 |
| présents : 10 |
| votants : 10 |
| ayants donné procuration : 0 |
| absents excusés : 0 |
| absente : 1 |
| exclus : 0 |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 03 janvier 2025 |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 14 janvier 2025 |

| <u>Objet de la délibération</u> |
|--|
| Solidarité avec la population de Mayotte |

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****DELIBERATION N° 05/2025**

Séance du 10 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le dix janvier à 18h00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Étaient présents : Christian QUENOT, Jean-Louis CARRERE, Robert PERSONENI, Alain LEMOINE, Hakima KOCH, Josette PARRENIN, Bernard MARTINA, Damien LOCATELLI, Sylvie ROULLAIS et Jean-Marc ETIENNEY

Était absente : Sylvie BICHET

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Jean-Louis CARRERE

Président de séance : Monsieur Christian QUENOT, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune de Courcelles-lès-Montbéliard contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

Faire un don d'un montant de 500.00€ à la Protection civile,

Tour Essor

14 rue Scandicci

93500 PANTIN

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, décide d'approuver l'attribution de la somme de 500€ à la protection civile pour soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte

Décide que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance
Jean-Louis CARRERE



Le Maire,
Christian QUENOT

